



Donation/ Succession

Par Cindyb

Bonjour,

ma grand-mère est très inquiète sur ce qu'il se passera le jour ou elle va décéder en ce qui concerne sa maison; elle a un fils unique, mon papa, et une seule petite-fille, moi. Elle s'inquiète car elle n'est pas sûre que les divers frais et le suivi de la maison sera bien fait si mon père devait s'en occuper, et nous nous posons donc la question de savoir s'il est possible qu'elle me fasse donation de la maison de son vivant (sachant qu'elle et mon père y vivent actuellement et continueront à y vivre tant qu'ils seront en vie) ? si cela n'est pas possible, je suppose qu'elle peut faire une donation à mon père ? est-ce que c'est plus intéressant que d'attendre son décès et l'organisation de la succession sans donation?

Merci par avance de vos lumières...

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement

Par Cindyb

Non, malheureusement, n'ayant pas eu de réponse à ma question, nous n'avons pas avancé sur le sujet.

Par jury34

Bonjour,

Cette forme de donation est possible.

Le mieux est de prendre rendez-vous chez un notaire pour y procéder.

Très cordialement